Pôle de la Solidarité Direction du Développement Social Service Départemental de l'Action Sociale Rue Ferdinand Buisson 62 018 ARRAS CEDEX 9



ANNEE 2011

APPEL A PROJET

DISPOSITIF INSERTION SOCIALE EN FAVEUR DES BENEFICIAIRES DU RSA

DDS/SDAS/BASLE 1 9 novembre 2010

Dans le cadre de la loi n° 2008-1249 du 1 ^{er} Décembre 2008, portant sur la généralisation du Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'Insertion, le Département du Pas-de-Calais met en place un nouveau dispositif d'insertion sociale.

Comme le stipulent les articles L115-2 et L 263-1 du Code de l'Action Sociale et des familles « les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité du Département » qui doit mettre en place une politique d'accompagnement social adaptée aux besoins des bénéficiaires et permettant une insertion durable.

L'offre d'insertion sociale pour les Bénéficiaires du RSA vise les publics en parcours 3 et 4 (Livre vert). Il s'agit des bénéficiaires sans activité professionnelle, éloignés ou très éloignés de l'emploi, rencontrant de multiples difficultés les empêchant de construire un parcours d'insertion professionnelle.

3 axes de développement des potentiels des bénéficiaires du RSA ont été définis et déclinés en actions :

Axe 1 Dynamisation et Mobilisation des Compétences

Action 1 : Emergence de projet de vie

Action 2 : Gestion du budget et consommation

Action 3 : Bien être, accès aux soins, Prévention des conduites addictives

Axe 2 Développement et Valorisation des Compétences

Action 1 : Remobilisation des savoirs de base

Action 2: Les Ateliers du savoir

Axe Transversal complémentaire : Soutien aux Projets

Action 1 : Mobilité

Action 2 : Développement de projets collectifs d'insertion sociale (lien social, citoyenneté) hors appel à projet

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans le Projet Stratégique Départemental 2008-2020, avec l'ambition de faire du Pas-de-Calais, un Département au développement solidaire, innovant et durable. Elles sont aussi définies dans le pacte territorial d'insertion du Département ainsi que dans les pactes locaux.

Ce document est une présentation globale du dispositif Insertion Sociale et de l'appel à projet.

Il vous est proposé d'en prendre connaissance avant de poser votre candidature pour une ou des actions.

Axe 1 Dynamisation et Mobilisation des Compétences

Définition et Présentation

Cet axe répond à 3 des objectifs du Projet Stratégique Départemental :

- Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie
- Révéler, accompagner et ancrer les talents
- Permettre à tous de participer à la création de richesses

Il est destiné aux bénéficiaires devant développer leurs capacités en terme de savoir-être, notamment. L'objectif principal est d'accompagner la personne afin qu'elle acquiert ou retrouve des capacités telles qu'aller vers l'autre, rompre l'isolement, avoir confiance en soi ... Ces thématiques sont la base de l'élaboration d'un projet de vie, d'un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Action 1 Emergence de projet de vie

Les objectifs à mettre en œuvre

- permettre à la personne de rompre avec une situation d'isolement, de grande exclusion
- prendre ou reprendre confiance en soi
- mobiliser la personne sur la définition d'un projet de vie, l'ébauche d'un projet d'insertion sociale et/ou professionnelle

Les capacités et savoir-être à prioriser

- acquérir, développer l'autonomie
- renforcer, construire l'image de soi, l'estime de soi
- favoriser l'accès aux droits
- activer, développer le lien social, la vie de groupe, lutter contre l'isolement

Le public concerné

Les personnes inscrites dans le parcours 4 du Livre vert, et qui présentent les caractéristiques suivantes :

- les personnes présentes depuis plus de 5 ans dans l'ancien dispositif RMI (inscrites aujourd'hui dans le dispositif RSA)
- les personnes entre 2 dispositifs (RSA/AAH)
- les personnes très désocialisées : un parcours de vie chaotique, un accident de la vie, une rupture familiale, la déscolarisation ...

La durée

Cette action doit se dérouler en 40 heures sur 3 mois, dont 4 heures en individuel. Le renouvellement de l'action est possible, 1 fois et doit être dûment motivé.

La rémunération (par personne et selon le secteur d'intervention)

- secteur urbain / personne : 292 € pour 40 heures dont 4 heures en individuel
- secteur rural / personne : 321.20 € pour 40 heures dont 4 heures en individuel, avec déplacement

Qui peut répondre à l'appel à projet ?

- les associations implantées localement et ayant une expérience significative dans l'accompagnement des publics les plus en difficulté
- les organismes de formation

Action 2 Gestion du budget et consommation

Les objectifs à mettre en place

- permettre de mieux gérer son budget (prévision des dépenses, des charges mensuelles incompressibles ...)
- favoriser l'éducation alimentaire : avoir et conserver une alimentation équilibrée pour soi et sa famille en tenant compte d'un budget établi
- gestion de la vie quotidienne
- développer les compétences à la gestion du budget familial et à la prévention du surendettement

Les thématiques à prioriser

- le budget / la maîtrise des dépenses
- la prévention du surendettement (consommation, loyer ...)
- la maîtrise des énergies
- l'hygiène alimentaire

Le public concerné

Les personnes inscrites dans le parcours 4 du Livre vert, et qui présentent les caractéristiques suivantes :

- les familles rencontrant des difficultés de gestion du budget
- les familles endettées, sollicitant régulièrement des aides financières mais dont la situation n'est pas stabilisée durablement par leur versement.

La durée

Cette action doit se dérouler en 40 heures sur 3 mois, dont 4 heures en individuel. Le renouvellement de l'action est possible, 1 fois et doit être dûment motivé.

La rémunération (par personne et selon le secteur d'intervention)

- secteur urbain / personne : 292 € pour 40 heures dont 4 heures en individuel
- secteur rural / personne : 321.20 € pour 40 heures dont 4 heures en individuel, avec déplacement

Qui peut répondre à l'appel à projet ?

- les associations et organismes de formation employant une /des Conseillère(s) en Economie Sociale et Familiale (CESF)
- les écoles de consommateurs implantées localement et ayant une expérience significative dans l'accompagnement de ce public
- les épiceries sociales implantées localement et ayant une expérience significative dans l'accompagnement de ce public

Action 3 Bien être, accès aux soins, prévention des conduites addictives

Les objectifs à mettre en œuvre

Il s'agit d'un accompagnement vers l'accès aux soins.

- prendre ou reprendre contact avec le secteur médical (bilan de santé, consultation ...)
- prendre conscience de ses difficultés de santé, d'addiction, de souffrance psychique ...
- accompagner la personne vers la prise en charge de ses difficultés pour leur résolution (accompagnement à l'orientation vers un service spécialisé ...)

Les thématiques à prioriser

- la santé psychologique
- les addictions
- le bilan de santé

Le public concerné

Les personnes inscrites dans le parcours 4 du Livre vert, et qui présentent les caractéristiques suivantes

- les personnes isolées
- les personnes rencontrant des difficultés détectées par le référent

La durée

L'action a une durée de 50 heures, sur une période de 3 mois. Le renouvellement de l'action est possible, 1 fois et doit être dûment motivé.

La rémunération (par personne et selon le secteur d'intervention)

- secteur urbain / personne : 500 € pour 50 heures par personne
- secteur rural / personne : 550 € pour 50 heures par personne, avec déplacement

Qui peut répondre à l'appel à projet ?

- les associations ou organismes ayant à disposition du personnel qualifié : médecin, psychologue, infirmier ...

Axe 2 Développement et Valorisation des Compétences

Définition et Présentation

Cet axe répond à 4 des objectifs du Plan Stratégique Départemental :

- Protéger les plus fragiles et favoriser leur autonomie
- Révéler, accompagner et ancrer les talents
- Permettre à tous de participer à la création de richesses
- Œuvrer à l'épanouissement de tous par la culture et le sport

Il vise à approfondir les domaines du savoir mais liés à l'expérience et au savoir-faire. L'objectif est de développer le «faire», à travers la participation active à des ateliers de construction, de réalisation, de fabrication, notamment.

Les actions développées dans cet axe ont pour finalité, la construction d'un parcours d'insertion personnelle et doivent permettre autant que faire se peut, d'accéder à des actions d'insertion professionnelle.

Action 1 Remobilisation des savoirs de base

Cette action est complémentaire aux actions du Plan Régional Stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Les objectifs à mettre en œuvre

- travailler et développer le lire, écrire, compter au travers d'actions concrètes et de réalisation
- développer l'autonomie et lever les freins liés à la communication
- rendre le bénéficiaire acteur de son parcours

Les thématiques à prioriser

- remise à niveau
- mobilisation sur un projet d'écriture ...
- utilisation de l'outil informatique
- initiation à une langue étrangère

Le public concerné

Les personnes inscrites dans les parcours 4 et 3 du Livre vert, et plus précisément :

- les personnes ne maîtrisant pas ou mal les savoirs de base
- les personnes pour lesquelles cette problématique constitue un frein à l'accès à l'insertion sociale et professionnelle (femmes au foyer, jeunes 25-35 ans avec un parcours scolaire antérieur chaotique...)

La durée

La durée de cette action est fixée à 80 heures sur 6 mois, dont 6 heures d'entretien individuel. L'action n'est pas renouvelable.

La rémunération (par personne et selon le secteur d'intervention)

- secteur urbain / personne : 578 € pour 80 heures dont 6 heures en individuel,
- secteur rural / personne : 635.80 € pour 80 heures dont 6 heures en individuel, avec déplacement

Qui peut répondre à l'appel à projet ?

 les associations ou organismes ayant à disposition du personnel qualifié dans les domaines de l'Education populaire et permanente.

Action 2 Les ateliers du savoir

Les objectifs à mettre en œuvre

- développer des compétences favorisant la socialisation par le biais d'ateliers tels que : développer le sens de l'organisation, le travail d'équipe, la gestion du temps
- mener un projet à son terme
- ébaucher un projet professionnel

Ces ateliers arrivent en amont des chantiers écoles ou des structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ils sont la première étape à l'investissement dans un projet d'insertion professionnelle.

Cette action est une passerelle, pour éventuellement une orientation vers la mesure V2P (Validation du Projet Professionnel), initiée par le Département.

Ces ateliers doivent permettre aux personnes de se stabiliser et de commencer à approcher la dimension du travail. Ils devront permettre l'acquisition et le développement de compétences, de savoir et savoir faire, transférables dans la sphère emploi.

Les thématiques à prioriser

- organiser des activités inscrites dans le secteur non marchand, non économique
- organiser des ateliers de production, de fabrication, de réalisation personnelles afin de répondre aux objectifs précédemment cités
- développer des compétences, le savoir et savoir-faire

Le public concerné

Les personnes inscrites dans les parcours 4 et 3 du Livre vert, et plus précisément :

- les personnes ayant la capacité de s'investir dans une action préprofessionnelle, mais

cumulant des difficultés sociales.

La durée

La durée de cette action est de 80 heures sur 6 mois, dont 3 heures d'entretien individuel. L'action n'est pas renouvelable.

La rémunération (par personne et selon le secteur d'intervention)

- secteur urbain / personne : 569 € pour 80 heures dont 3 heures en individuel
- secteur rural / personne : 625.90 € pour 80 heures dont 3 heures en individuel, avec déplacement

Qui peut répondre à l'appel à projet ?

- les associations ayant une expérience significative dans l'accompagnement et le développement d'action auprès de ce public
- les organismes de formation

L'encadrement doit être effectué par un personnel qualifié.

Axe Transversal - Soutien aux Projets : Action 1 Mobilité

Définition et Présentation

Cet axe répond à l'objectif : Développer les conditions d'un égal accès à une mobilité durable. Il est destiné à favoriser la mise en place d'actions collectives. Elles doivent toucher le plus grand nombre et permettre à chacun d'acquérir des capacités, développer des compétences, trouver sa place dans son environnement.

Les objectifs à mettre en œuvre

- permettre au plus grand nombre d'accéder à un moyen de transport
- favoriser le lien social, les échanges, l'entraide
- lutter contre l'isolement
- appréhender son environnement

Les thématiques à prioriser

- connaître et mobiliser les aides financières individuelles
- constituer des ateliers thématiques, tels que : appréhender son environnement, savoir se déplacer ...
- utiliser les différents modes de transport sur son territoire (ex. : plate forme mobilité, taxi social ...)

Le public concerné

Les personnes inscrites dans les parcours 4 et 3 du Livre vert, et plus précisément :

 les personnes rencontrant des difficultés à se repérer, à se déplacer, notamment les personnes isolées

La durée

L'action est organisée selon un module de 20 heures.

Elle est <u>obligatoirement complémentaire</u> à la participation à l'une des actions de l'Axe 1 « Dynamisation et Mobilisation des compétences » ou de l'Axe 2 « Développement et Valorisation des compétences ».

La rémunération (par personne et selon le secteur d'intervention)

- secteur urbain / personne : 140 € pour 20 heures par personne
- secteur rural / personne : 154 € pour 20 heures par personne, avec déplacement

Le projet pédagogique

Chaque structure souhaitant présenter sa candidature doit

- élaborer et présenter un projet pédagogique
- répondre aux besoins, difficultés et attentes des bénéficiaires du territoire concerné
- insister sur les objectifs et thématiques précédemment définis
- proposer une action et une organisation innovantes, dynamiques dans lesquelles le bénéficiaire pourra évoluer, développer ses capacités et construire une étape de son parcours d'insertion
- avoir une connaissance du public et du territoire de déroulement de l'action
- rendre le bénéficiaire acteur de son parcours d'insertion.

Comment présenter sa candidature ?

- prendre connaissance de la notice d'informations avant de compléter le dossier de candidature
- compléter <u>très précisément</u> le dossier de candidature (il est possible pour une même structure de candidater pour plusieurs actions)
- **un** dossier de candidature par axe et par action
- fournir un projet pédagogique complet et détaillé
- veiller à fournir l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de votre candidature et la connaissance de votre structure

Le regroupement entre structures d'un même territoire pour mener l'action est possible, dans le cas où cela permet de répondre aux problématiques du public.

La pertinence et l'intérêt de ce regroupement doivent apparaître dans le projet pédagogique.

Modalités de réponse

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site du Conseil Général : www.cg62.fr.

Il peut aussi être retiré auprès du Service Départemental de l'Action Sociale (Conseil Général à Arras) ou des Maisons du Département Solidarité du territoire concerné :

Où adresser sa candidature?

Le dossier de candidature est à envoyer à la Maison du Département Solidarité du territoire d'intervention de la structure.

Maison du Département Solidarité	Adresse	N° de téléphone
MDS de l'ARRAGEOIS	BP 2 62051 ST LAURENT BLANGY CEDEX	03.21.15.21.00
MDS de l'ARTOIS	104 RUE DU BANQUET REFORMISTE BP 176 62403 BETHUNE CEDEX	03.21.01.62.62
MDS de l'AUDOMAROIS	CENTRE ADMINISTRATIF SAINT LOUIS 16 RUE DU SAINT SEPULCRE BP 351 62500 ST OMER	03.21.12.28.30
MDS du BOULONNAIS	153 RUE DE BREQUERECQUE BP 767 62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX	03.21.99.15.40
MDS du CALAISIS	40 RUE GAILLARD BP 507 62106 CALAIS CEDEX	03.21.00.02.00
MDS d'HENIN-CARVIN	183, AVENUE DES FUSILLIERS BP 73 62252 HENIN BEAUMONT CEDEX	03.21.08.85.16
MDS de la Communaupôle de LENS-LIEVIN	POLE TERTIAIRE BERGSON 1 RUE BAYLE BP 14 62301 LENS CEDEX	03.21.14.71.00
MDS du MONTREUILLOIS	3 RUE SADI CARNOT BP 54 62170 MONTREUIL	03.21.90.88.11
MDS du TERNOIS	31 RUE DES PROCUREURS BP 10169 62166 ST POL SUR TERNOISE CEDEX	03.21.03.44.22

Procédure de sélection

Tous les dossiers seront étudiés et évalués par les équipes des Maisons du Département Solidarité à partir de critères quantitatifs, qualitatifs et budgétaires établis par le Département.

Seront uniquement retenues les structures ayant respecté les différents critères détaillés dans l'appel à projet et ayant renvoyé leur dossier avant le <u>Mardi 30 Novembre 2010 inclus</u>. Au delà de cette date, aucune candidature ne sera prise en compte.

A l'issue des délais d'instruction, vous serez informé par courrier de la réponse apportée à votre candidature.

Pour toute information complémentaire

Vous pouvez vous adresser au Service Départemental de l'Action Sociale – Bureau de l'Action Sociale et de Lutte contre les Exclusions :

Mme B. BERCAL - Chef de Service : 03.21.21.65.10 Mme P. GONDOLO - Chef de Bureau : 03.21.21.65.37 Mme I. BROSSARD - Chargée d'Etudes : 03.21.21.65.07